

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise



**Jean-Pierre
DUSSUET**
Président du tribunal
administratif de
Cergy-Pontoise



En 2021, le nombre de recours du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a repris la dynamique ascendante pré-crise sanitaire pour atteindre le chiffre de 14 872 affaires enregistrées, en progression de plus de 20 % par rapport à 2020. Le nombre de décisions rendues par la juridiction est également en hausse de 18 % grâce à la mobilisation collective de la communauté juridictionnelle, particulièrement sollicitée sur le contentieux des étrangers (46,7 %) et de l'aide sociale (21 %).

Les procédures de référés urgents ont elles aussi connu une dynamique inédite qui a conduit le tribunal à tenir plus de 500 audiences et à se prononcer tant sur l'obligation de port du masque dans certaines villes que sur le champ et les conséquences de l'obligation vaccinale pour les professionnels de la santé.

Par ailleurs, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a posé les jalons d'une nouvelle organisation visant à s'adapter aux évolutions actuelles du contentieux notamment de l'environnement (+ 51 %), des étrangers (+ 36,3 %) et de la fonction publique (+ 20 %). Un greffe central renforcé a été mis en place pour harmoniser les pratiques d'enregistrement et de régularisation des recours. De plus, un pôle de jugement des contentieux urgents des étrangers a été créé afin de renforcer les capacités de jugement du tribunal dans ce domaine, à côté des deux autres pôles existant en matière de référés urgents et de contentieux du droit au logement.

2021 en chiffres



**Effectifs de la
juridiction**

115
personnes dont :

41
magistrats

58
agents de greffe

16
aides à la décision

